

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 024_2023

Séance du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le vendredi neuf juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 2 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, M. Maxime ROSKOSCHNY, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE
Madame Catherine GOEDGEBUER ayant donné procuration à Madame François WARNEYS

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Le code électoral et notamment l'article L.270,

La délibération n°004_2020 en date du 24 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

Le décès de Monsieur Thierry HENNION, conseiller municipal, survenu le 22 mai 2023,

L'entretien entre Madame le Maire et **M. Christophe LOUVEAU** en date du 2 juin 2023 afin de lui proposer le poste de conseiller municipal,

L'acceptation de Monsieur Christophe LOUVEAU reçue par mail en date du 6 juin 2023,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, le Sous-Préfet de Dunkerque a été informé de ce décès et en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT. Maire

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **ACTER** l'installation de Monsieur Christophe LOUVEAU en qualité de conseiller municipal,
- **INSCRIRE** la modification du tableau du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

